

2. Déclarations du client

Je soussigné,

, représentant (2) :

Le syndicat des copropriétaires du (adresse) :

Le bailleur (nom du bailleur) :

Le gestionnaire d'un établissement ou lieu visé à l'article 10 du décret n° 2022-514 du 9 avril 2022 relatif à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix du gaz naturel (nom du gestionnaire) :

Le résident d'une maison individuelle directement raccordée à un réseau de chaleur :

- atteste sur l'honneur appartenir à l'une des catégories de clients mentionnée⁽²⁾ au deuxième alinéa de l'article 2 / article 10 du décret n° 2022-514 du 9 avril 2022 relatif à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix du gaz naturel ;

- atteste sur l'honneur que le bâtiment dont je suis⁽²⁾ propriétaire / gestionnaire / résident (maison individuelle directement raccordée à un réseau de chaleur) est affecté à

%⁽³⁾ à⁽²⁾ usage d'habitation (parties communes et parties privatives) / des espaces de logement et d'hébergement

des personnes physiques au sein des établissements et lieux dont je suis gestionnaire (article 10 du décret n° 2022-514 du 9 avril 2022 précité) ;

- m'engage à informer⁽²⁾ les consommateurs résidentiels / les copropriétaires dudit bâtiment que la société

fournisseur de gaz naturel / en charge de l'exploitation / de la chaufferie collective / du réseau de chaleur auquel le bâtiment est raccordé⁽²⁾, a demandé en leur nom et pour leur compte, les aides versées par l'Etat en application dudécret n° 2022-514 du 9 avril 2022, à les imputer sur les comptes-clients concernés et à utiliser à cette fin les informations fournies dans le présent formulaire (rayer cet alinéa si application de l'article 10 du décret 2022-514 du 9 avril 2022 précité ou maison individuelle directement raccordée à un réseau de chaleur).

Je reconnaissais avoir pris connaissance des obligations m'incombant au titre du décret précité relatives :

- à l'imputation du montant des aides perçues dans les coûts mis à la charge des consommateurs résidentiels éligibles (rayer cet alinéa si application de l'article 10 ou maison individuelle directement raccordée à un réseau de chaleur),

- au remboursement des trop-perçus le cas échéant⁽²⁾ à mon fournisseur de gaz naturel / au gestionnaire de la chaufferie collective / au gestionnaire du réseau de chaleur auquel le bâtiment est raccordé, et y adhérer sans réserve.

J'ai été informé que la réception de la présente attestation par⁽²⁾ le fournisseur / le gestionnaire **moins de dix (10) jours ouvrés avant les échéances fixées** au I et au II de l'article 7 du décret n° 2022-514 du 9 avril 2022 précité entraîne un risque de non-traitement de ma demande.

⁽¹⁾ Si applicable.

⁽²⁾ Rayer la (les) mention(s) inutile(s).

⁽³⁾ En application du I.3^e.f) de l'article 7 du décret n° 2022-514 du 9 avril 2022

Nom et qualité du signataire

